

# HHC : la nouvelle drogue tendance parmi les NSP

## LETTRE D'INFORMATION

Avril 2023



## Le rêve d'une euphorie légale s'est évaporé

**À l'heure actuelle, il ne fait pas encore souvent l'objet d'une interdiction, il est possible d'en acheter sans problème et il offre la promesse d'un état euphorique agréable : le HHC est une nouvelle drogue tendance dont la propagation rapide inquiète les autorités et les gouvernements. Mais légal ne veut pas dire sans problème : des effets secondaires négatifs et peu plaisants accompagnent aussi la consommation de HHC.**

En décembre 2022 s'est tenue la première réunion des experts de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) sur le thème du HHC. Cette réunion a été motivée par le fait qu'en très peu de temps du HHC avait été retrouvé dans 13 pays membres de l'UE. Pour l'instant, on ne dispose que de peu d'informations officielles sur la drogue, mais des rapports informels et la surveillance des activités d'achats sur Internet permettent de conclure que la disponibilité et la consommation

pourraient être bien plus élevées que ce que nous laissons présumer les saisies annoncées.

Les fournisseurs ont plaisir à présenter le HHC comme une « alternative légale au THC ». Parmi les vendeurs figurent notamment, hormis les magasins spécialisés et les boutiques en ligne, les bureaux de tabac, les supermarchés de nuit ou encore, Amazon. Cela permet d'attirer un plus grand nombre de jeunes consommateurs inexpérimentés.

### Qu'est-ce que le HHC ?

HHC signifie hexahydrocannabinol et il ne s'agit donc pas tout à fait d'une nouvelle drogue, même si elle est uniquement présentée comme telle à la vente. La substance a déjà été fabriquée en 1947 pour la première fois. Il s'agit d'un cannabinoïde psychoactif avec un effet psychotrope semblable au THC. Des études et des analyses précises n'ont pas encore été menées, pour l'instant les effets et les conséquences connus du THC pendant et après la consommation sont supposés, de même que les effets secondaires correspondants. Il existe plusieurs variantes de HHC : 9R, 9S, P et O qui se distinguent uniquement par quelques détails chimiques. HHC-9R est la substance la plus courante. Le 9S n'a pas d'effets sur le corps ou le psychisme, il ne joue donc aucun rôle lors de la consommation. Le HHC-O a un effet supérieur au 9R, le HHC-P a un effet plus puissant et il est proposé sur les pages de différentes boutiques en ligne avec la mention « réservé aux consommateurs de THC expérimentés ».



Le HHC est présent en très faibles quantités dans le chanvre. Les quantités commercialisables sont généralement produites de manière semi-synthétique à l'aide de processus de laboratoire coûteux. Par ailleurs, les substances ainsi produites n'ont souvent pas encore été interdites.



Le fait que le produit soit « légal » donne souvent la fausse impression qu'il ne peut pas y avoir de problèmes associés. Outre le fait que l'on ne doit pas, par exemple, prendre la route sous l'influence d'une drogue « légale », les effets secondaires négatifs ressentis sont nombreux. Mais seules quelques études ont été menées en laboratoire jusqu'alors sur le HHC. Les résultats permettent en revanche de conclure que l'effet et les effets secondaires sont comparables à une consommation de THC. À cela s'ajoutent les dommages inconnus provoqués par différents résidus de métaux lourds qui surviennent pendant la production.

Les témoignages postés en public ne cessent de montrer que le HHC entraîne encore davantage de « bad trips » que le THC. Cela s'explique par le fait que les effets mettent du temps à venir, ce qui pousse surtout les consommateurs inexpérimentés à prendre une nouvelle dose. La prise d'une dose de HHC trop importante conduit alors très vite à une expérience extrêmement déplaisante.

## Situation juridique

Le HHC peut être fabriqué de deux manières : il peut être extrait directement du chanvre ou il peut être créé de manière synthétique en laboratoire à partir du THC ou du CBD. La substance n'est donc pas entièrement artificielle, contrairement aux nouvelles substances psychoactives (NSP) courantes. Si la substance est fabriquée directement à partir de la plante, elle est généralement aussitôt soumise à la loi allemande sur les stupéfiants (BtMG). Cependant, le HHC est naturellement présent en quantités extrêmement faibles ; les quantités ainsi obtenues sont donc insuffisantes pour la commercialisation.

## La consommation de HHC peut être détectée

La consommation de HHC peut être détectée dans les liquides corporels à l'aide de la plupart des tests couramment utilisés pour le THC.

Il est facile de le détecter dans le sang lorsque l'on contrôle le marqueur correspondant. En principe, le HHC est également détectable dans la salive.

Le DrugWipe 5 S, qui détecte entre autres la consommation de cannabis, montre des concentrations de HHC supérieures comme résultat positif au cannabis. Une détection sensible de HHC doit avoir lieu en laboratoire.

Les produits à base de HHC sont donc principalement fabriqués en laboratoire.

Puisqu'aucune interdiction légale n'existe pour l'instant dans beaucoup de pays pour le HHC fabriqué en laboratoire, il ne peut pas être défini comme NSP. Certains pays comme la Finlande, la Pologne et l'Autriche l'ont défini comme tel et le HHC y est interdit. La Belgique et la Hongrie œuvrent également à la mise en place de règlements adaptés. Dans d'autres pays tels que l'Allemagne, où le HHC n'est pas encore interdit, des discussions ont lieu pour savoir si une substance semi-synthétique doit être considérée comme NSP ou pas. Aux États-Unis, le HHC est régi par le Farm Bill qui autorise les produits issus du chanvre d'une teneur faible en THC. En Suisse, le HHC est illégal et figure sur la liste des produits stupéfiants. À l'échelle mondiale, les consommateurs et les vendeurs ainsi que les organismes officiels considèrent que le HHC est interdit. Il en est de même en Allemagne.



**En plus du cannabis, le DrugWipe® 5 S détecte aussi les opiacés, la cocaïne, les amphétamines et les méthamphétamines. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !**

Sources : Drogentest Wien à Vienne, [www.drogentest-wien.at](http://www.drogentest-wien.at) ; l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) à Lisbonne ; LADR der Laborverband Dr. Kramer & Kollegen GbR à Geesthacht, [www.ladr.de](http://www.ladr.de) ; IFHA Institut für Hanfanalytik à Vienne, [www.hanfanalytik.at](http://www.hanfanalytik.at) ; SRG SWI swissinfo à Berne, [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch) ; le service Saferparty Streetwork de la ville de Zürich, [www.saferparty.ch](http://www.saferparty.ch)

### Securetec Detektions-Systeme AG

Lilienthalstraße 7  
85579 Neubiberg

Allemagne

T +49 89 203080-1651; F +49 89 203080-1652

[info@securetec.net](mailto:info@securetec.net) • [www.securetec.net](http://www.securetec.net)

© 2023 Securetec Detektions-Systeme AG ; 70574-FR-v01-2023-04-20

Sources des illustrations : Securetec AG

Le test salivaire DrugWipe  
sur YouTube :



[@DrugWipeGlobal](https://twitter.com/DrugWipeGlobal)

we detect to protect